

Bureau du 28 novembre 2005

Décision n° B-2005-3744

objet : **Coût des chefs de projet 2005 - Rémunération des postes de secrétariat de quartier et d'agent de développement - Actions d'évaluation et d'appui à la concertation - Participation des Communes et de la Communauté urbaine - Conventions de participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain inscrits dans le contrat de ville 2000-2006, sont mises en place des équipes-projet dans différents quartiers de l'agglomération lyonnaise.

Le principe de ces équipes, dites de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (Mous), est de conduire sur le terrain la mise en œuvre du projet de quartier défini par le contrat de ville et ce, dans ses dimensions sociales, économiques et urbaines.

A ce titre, elles sont, pour la plupart, cofinancées et comandatées par la Commune concernée, la Communauté urbaine, l'Etat et/ou l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) et ce, pour la durée du contrat de ville (2000-2006).

Le financement de la Mous prend en compte les équipes-projet de quartier ainsi que les postes de chargé de mission contrat de ville développement économique, insertion et renouvellement urbain ainsi que des actions d'évaluation, de communication et d'appui à la concertation.

Il est prévu la passation de conventions annuelles entre la Communauté urbaine et les Communes concernées afin de formaliser les engagements financiers de chacun ; les participations de l'Etat et/ou de l'Anru font, quant à elles, l'objet d'un dossier de demande de subvention particulière de la part de la Communauté urbaine et/ou des Communes concernées.

Le présent rapport concerne le financement des postes de chefs de projet gérés par la Communauté urbaine pour les communes de Saint Fons, Lyon, Saint Priest, Bron, Vaulx en Velin et Vénissieux, et des équipes projet et/ou actions gérées par les communes de Saint Fons et Lyon.

Lors d'un prochain Bureau, seront présentés les financements concernant les autres Communes.

Les coûts annoncés ci-dessous sont annuels et estimatifs. Dans le cas où ces postes seraient occupés partiellement sur l'année, le coût retenu sera calculé *au prorata* du temps de travail effectué.

Par ailleurs, dans le cas où les subventions de l'Etat et/ou de l'Anru seraient différentes des montants prévisionnels estimés, les sommes restant à la charge des collectivités seraient ajustées en conséquence sur la base des pourcentages validés par les différents partenaires.

Les postes de chef de projet gérés par la Communauté urbaine

Une partie des chefs de projet est employée par la Communauté urbaine. Le coût de leur poste est généralement financé à parité par la Communauté urbaine et les Communes concernées, déduction faite des subventions de l'Etat ou de l'Anru et ce, pour la durée du contrat de ville.

Les rémunérations payées par la Communauté urbaine, dans le cadre des allocations versées à des contractuels, comprennent la rémunération principale, les primes, l'ensemble des charges salariales et patronales ainsi que les frais de déplacement.

Le coût prévisionnel annuel de la mission de chaque chef de projet varie en fonction de l'indice de son traitement et des frais spécifiques liés à son poste. Le montage financier, pour les communes citées ci-dessous, s'établit comme suit pour l'année 2005 :

Chefs de projet gérés par la Communauté urbaine					
Sites	Coût estimé 2005 (en €)	Participations financières (en €)			
		Communauté urbaine	Etat	Anru	Communes
Saint Fons					
Saint Fons Arsenal	47 274,23	16 545,98	14 182,27		16 545,98
Saint Fons Clochettes	54 238,27	36 340,00			17 898,27
Lyon 1er	43 228,00	7 349,00	21 614,00		14 265,00
Lyon 3°	66 024,00	11 224,00	33 012,00		21 788,00
Lyon 8°	63 048,00	42 242,00			20 806,00
Lyon 9°					
directeur adjoint	59 856,00	19 952,00		19 952,00	19 952,00
directeur	79 491,00	26 497,00		26 497,00	26 497,00
Saint Priest					
Bel Air	53 620,27	18 767,09	16 086,09		18 767,09
Centre-ville	44 920,15	14 973,38		14 973,38	14 973,39
Bron					
Parilly	58 106,26	19 368,75		19 368,75	19 368,76
Terraillon	64 671,49	21 557,16		21 557,16	21 557,17
Vaulx en Velin					
directrice	56 643,87	18 881,29		18 881,29	18 881,29
Vénissieux					
directeur	70 767,81	23 589,27		23 589,27	23 589,27
directrice adjointe	59 410,11	19 803,37		19 803,37	19 803,37
total	821 298,69	297 090,29	84 894,36	164 622,22	274 692,59

Les chefs de projet sous maîtrise d'ouvrage des Communes

Dans le cadre de l'application de leur contrat de ville, les communes de Lyon 5°, 7° et 8° arrondissements ont mis en place un chef de projet chargé du suivi des actions.

Le coût prévisionnel annuel de la mission de chaque chef de projet, cofinancée par l'État, la Communauté urbaine et la Commune en charge de leur gestion, comprend la rémunération principale, les charges ouvrières et patronales et les frais de mission.

Le montage financier s'établit comme suit pour l'année 2005 :

Chefs de projet gérés par les Communes				
Sites	Coût estimé (en €) Prévisions 2005	Financement (en €)		
		Communauté urbaine	Etat	Communes
Lyon 5°	48 700	14 610	3 900	30 190
Lyon 7°	54 100	16 230	15 300	22 570
Lyon 8°	61 800	18 540		43 260
total	164 600	49 380	19 200	96 020

Les postes de secrétariat et d'agent de développement gérés par les Communes.

Parallèlement, les communes de Saint Fons et Lyon gèrent des postes de secrétariat des équipes-projet dans les quartiers, des postes d'agents de développement et chargés de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP). La Communauté urbaine participe au financement du coût de ces postes.

Le montage financier proposé s'établit comme suit :

Secrétariat et agents de développement gérés par les Communes				
Sites	Coût estimé (en €) Prévisions 2005	Financement (en €)		
		Communauté urbaine	Etat	Communes
Saint Fons				
secrétariat	28 485	14 242		14 243
agent de développement	42 377	6 357	21 188	14 832
Lyon				
agent développement 1er	44 550	13 365	12 600	18 585
agent développement 1er	46 300	13 890	13 800	18 610
agent développement 3°	37 300	11 190	10 600	15 510
agent développement 8°	43 400	13 020	13 020	17 360
agent développement 8°	46 900	14 070		32 830
chargé communication 8°	39 800	11 940	11 940	15 920
agent développement 9°	47 200	14 160	14 160	18 880
agent développement 9°	56 700	17 010		39 690
agent développement 9°	61 500	20 498	20 498	20 504
agent développement 9°	63 700	21 285		42 415
chargé de GSUP 9°	40 700	13 565	13 565	13 569
chargé communication 9°	39 500	13 165	13 165	13 169
chargé communication 9°	30 100	10 032	10 032	10 035
chargé communication 9°	32 500	10 833	10 833	10 834
total	701 012	218 622	165 401	316 986

Les actions d'évaluation, de concertation et de communication gérées par les Communes

Des actions d'évaluation et d'appui à la concertation et à la communication sont également mises en place par les Communes, à Saint Fons et Lyon, moyennant des participations financières de la Communauté urbaine et de l'Etat.

Le coût prévisionnel annuel de ces missions, pour l'année 2005, est établi comme suit :

Actions d'évaluation et de communication gérées par les Communes				
Sites	Coût estimé (en €) prévisions 2005	Financement (en €)		
		Communauté urbaine	Etat	Communes
Saint Fons				
communication	8 395,92	2 798,64	2 798,64	2 798,64
évaluation	26 000,00	4 420,00	13 000,00	8 580,00
Lyon				
enquête écoute habitants	75 000,00	25 000,00	17 500,00	32 500,00
AMO Communication et concertation	30 000,00	5 000,00	5 000,00	20 000,00
lettre info quartiers	40 000,00	15 000,00	5 000,00	20 000,00
évaluation et pilotage schémas de dvpt	51 000,00	17 000,00	8 000,00	26 000,00
total	230 395,92	69 218,64	51 298,64	109 878,64

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

DECIDE

1° - Approuve les participations 2005 de la Communauté urbaine au financement des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (Mous) gérées par les Communes ainsi que leurs actions d'évaluation, de communication et de concertation dans le cadre du contrat de ville 2000-2006, ainsi que les remboursements des coûts 2005 des postes de chefs de projet gérés par la Communauté urbaine, selon la répartition suivante :

Sites	Dépenses communautaires (en €)		Recettes communautaires (en €) (remboursement chefs de projet)		
	Remboursement équipe-projet Commune	Subvention évaluation communication	Commune	Etat	Anru
Bron			40 925,93		40 925,91
Lyon : 1er, 3°, 5°, 7°, 8°, 9°	247 403,00	62 000,00	103 308,00	54 626,00	46 449,00
Saint Fons	20 599,00	7 218,64	34 444,25	14 182,27	
Saint Priest			33 740,48	16 086,09	14 973,38
Vaulx en Velin			18 881,29		18 881,29
Vénissieux			43 392,64		43 392,64
total	268 002,00	69 218,64	274 692,59	84 894,36	164 622,22

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer les conventions de participation financière à passer avec les communes de Saint Fons et Lyon,

b) - solliciter, auprès de l'Etat et de l'Anru, les subventions au taux maximum pour le financement des chefs de projet politique de la ville.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - comptes 628 780 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0530.

4° - Les recettes correspondantes seront encaissées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - compte 641 900 - fonction 824 - opération n° 0530.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,